

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 MARS 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE HUIT MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 mars 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES (*suppléant de Benjamin GUILLERME-JUBIN, absent*), Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Pierre LESNARD, Fabienne TASSEL.

Délibération n°2022-017

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**DECHETS MENAGERS
CONVENTION 2022-2025 AVEC DINAN AGGLOMERATION
DECHETERIES DE BROONS, MATIGNON ET ERQUY**

En 2017, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération ont conventionné pour permettre aux habitants des communes :

- o D'Éréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur d'utiliser la déchèterie de Broons, appartenant à Dinan Agglomération,

- D'Hénanbihen et de Saint Denoual d'utiliser la déchèterie de Matignon, appartenant à Dinan Agglomération,
- De Fréhel (quartier de La Carquois, Sables d'or) d'utiliser la déchèterie d'Erquy appartenant à Lamballe Terre & Mer.

Ces 3 déchèteries sont équipées d'un contrôle d'accès permettant d'assurer une traçabilité des apports.

Il est proposé de reconduire la convention entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération pour régir les modalités d'accès des usagers « extérieurs » à la Communauté d'agglomération « gestionnaire » de la déchèterie. Les grands principes sont les suivants :

- Chaque usager est tenu de respecter le règlement intérieur de la déchèterie qu'il utilise ;
- Les usagers professionnels peuvent obtenir leur badge d'accès auprès de la collectivité gestionnaire de la déchèterie. Leurs apports leurs seront facturés directement par la collectivité gestionnaire ;
- La diffusion des badges d'accès pour les usagers domestiques est assurée par leur collectivité de résidence. Chaque visite est facturée 10 € net par la communauté gestionnaire à la communauté de résidence pour la durée de la convention.

Cette convention serait renouvelée pour une durée de 4 ans et se terminerait le 31 décembre 2025.

Considérant la transmission du projet de convention aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE les modalités techniques et financières telles que présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

15 MAR. 2022

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **15 MAR. 2022**

De l'affichage le **15 MAR. 2022**

Par déléguation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET